CONCERTATION PUBLIQUE PREALABLE DU 3 JANVIER AU 3 FEVRIER 2017 EN VUE DE LA CREATION DE LA NOUVELLE GARE

POLE D'ECHANGES MULTIMODAL
DE CAGNES SUR MER

BILAN DE CONCERTATION

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Région Provence Alpes Côte d'Azur

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

Ville de CAGNES-SUR-MER

GARES & CONNEXIONS

SNCF

SOMMAIRE
BILAN DE CONCERTATION PREALABLE

CONTEXTE DE L'OPERATION

PARTIE 1 : Le projet 5

1. 1 Les enjeux du projet 5

1. 2 Les elements constitutifs du projet 7

1. 3 Les partenaires du projet 8

PARTIE 2 : L'organisation de la concertation préalable 9

2. 1 Le cadre reglementaire 9

2. 2 Les modalites d'organisation 9

- Le dispositif d'information 10
- Les moyens d'expression 13

PARTIE 3 : Les contributions du public 15

3. 1 La methodologie 15

3. 2 Le bilan quantitatif 15

3. 3 Les acteurs de la concertation 16

3. 4 Synthese des expressions du public 16

PARTIE 4 : Suite donnée à la concertation 17

CONTEXTE DE L'OPÉRATION

Un ouvrage témoin de mutations successives

Depuis son inauguration en 1865, la gare de Cagnes-sur-Mer et son quartier ont connu de nombreuses mutations: l'arrivée du tramway, la construction d'un hôtel de la gare, d'un jardin public et d'une fontaine, l'extension du bâtiment des voyageurs à ses deux extrémités, la couverture de la rivière du Malvan, l'électrification des voies ferrées, jusqu'à la suppression du traditionnel premier étage lors de la construction en 1975 de l'A8 en viaduc au-dessus de la ville et la création du passage souterrain sous les voies ferrées.

Une évolution nécessaire pour répondre aux besoins actuels de 1 million de voyageurs par an.

La création en 2008 du Pôle d'Echanges Multimodal de Cagnes-sur-Mer avec une station de bus urbains et interurbains, une halte taxis, un stationnement courte durée, le réaménagement intérieur du bâtiment des voyageurs et un parking deux roues a permis de proposer aux voyageurs un espace fonctionnel et efficace.
Cependant, malgré cet aménagement fonctionnel, la gare de Cagnes-sur-Mer doit évoluer afin d'inciter encore plus les voyageurs à laisser leur voiture pour emprunter le train.

Pour cela, il apparaît nécessaire d'améliorer :

- La lisibilité du site : la gare et les espaces intermodaux sont masqués et assombris par l'autoroute A8 La Provençale.

- Le confort acoustique : le trafic routier de l'avenue de la gare induit une résonnance sonore importante.

- Le stationnement : les capacités d'accueil sont insuffisantes.

- L'accessibilité routière : l'unique voie d'accès, l'avenue de la gare, n'est plus adaptée au volume du trafic.

- La perception du site : aujourd'hui la gare est au centre d'un ensemble routier avec l'autoroute A8, sa bretelle de sortie, l'avenue de la gare et les rues du Garibaldi, Villeneuve, Hélène Boucher et Albert Camus.

Les espaces dédiés aux piétons sont fortement minoritaires.

Un nouveau projet d'aménagement

En cohérence avec les travaux d'amélioration des infrastructures ferroviaires de la Côte-d'Azur en cours de réalisation, l'État, la Région Provence-Alpes-Côte-D'azur, le Département des Alpes-Maritimes, la Métropole Nice Côte-d'Azur, la Ville de Cagnes-sur-Mer et SNCF Gares & Connexions ont décidé au début de l'année 2016 d'étudier la requalification du Pôle d'Échanges Multimodal de Cagnes-sur-Mer.

Un projet concerté

Après une phase initiale d'études préliminaires réalisée en 2016, le scénario d'aménagement du nouveau Pôle d'Echanges Multimodal a fait l'objet, au titre de l'article L103-2 du code de l'urbanisme, d'une concertation publique préalable du 3 janvier au 3 février 2017 au cours de laquelle le public a pu s'informer et formuler ses avis et remarques.

PARTIE 1 : LE PROJET

1.1. LES ENJEUX DU PROJET

Afin de faciliter le report des voyageurs vers le train, le projet de requalification du Pôle d'Echanges Multimodal de Cagnes-sur-Mer doit répondre à trois enjeux majeurs :

- Concevoir un réaménagement du PEM fonctionnel, lisible et adapté à l'augmentation de fréquentation.
- Créer un espace dynamique et convivial avec la présence de services, de commerces, de services publics dans un ensemble architectural lumineux incarnant un quartier apaisé et revitalisé.
- Connecter le site de la gare au centre-ville et aux quartiers environnants.

Les objectifs du projet :

Les bénéfices du projet

Un cadre de vie amélioré

L'aménagement d'un large parvis arboré dédié aux piétons et la création de pistes cyclables reliant le quartier de la gare aux quartiers environnants permet de requalifier l'espace urbain et d'offrir aux Cagnois un cadre de vie de meilleure qualité aux abords de la gare.
Le développement de commerces en gare et dans un kiosque sur le parvis anime le site toute la journée.

Un quartier revalorisé

Le projet est conçu sur un périmètre élargi, afin de soigner les liaisons avec les quartiers environnants et le centre-ville.
La création d'une nouvelle gare à l'architecture contemporaine, visible depuis le centre-ville, donne une meilleure lisibilité au quartier et le valorise.
La démolition de l'ancien bâtiment gare permet la transparence du site.

Un stationnement renforcé

Aujourd'hui, l'offre de stationnement est insuffisante et dispersée: 100 places dédiées aux voyageurs réparties sur deux parkings, alors que le besoin actuel est estimé à 200 places.
Sur la base des prévisions de croissance de fréquentation du site, le projet permet de tripler l'offre de stationnement dédiée aux voyageurs.

Un projet en faveur de la mobilité durable

En favorisant avec le parking relais le report modal de la voiture particulière vers les modes de transports collectifs et en privilégiant les modes doux, le voyageur est incité à se déplacer de façon plus écologique.

1.2. LES ELEMENTS CONSTITUTIFS DU PROJET

Le parking relais : dédié aux usagers des transports collectifs et comprenant 280 places, il permet de s'abonner pour y garer sa voiture en toute sécurité. Grâce à un tarif journalier ou mensuel modique, il a pour objectif d'inciter les utilisateurs de la voiture à y laisser leur véhicule pour continuer leur voyage en bus ou en train, notamment jusqu'à Cannes, Nice ou Monaco. Ce parking est équipé de bornes de recharge électrique.

Le parvis : situé au coeur de l'intermodalité, sur environ 10 000 m2, il est le lieu de convergence de tous les modes de transport et constitue un espace public agréable, apaisé et végétalisé. Le parvis permet de relier, de manière aisée, confortable et lisible, la gare ferroviaire, la gare routière, les stations de taxis et de vélos en libre-service et le stationnement pour les voitures et les deux-roues.

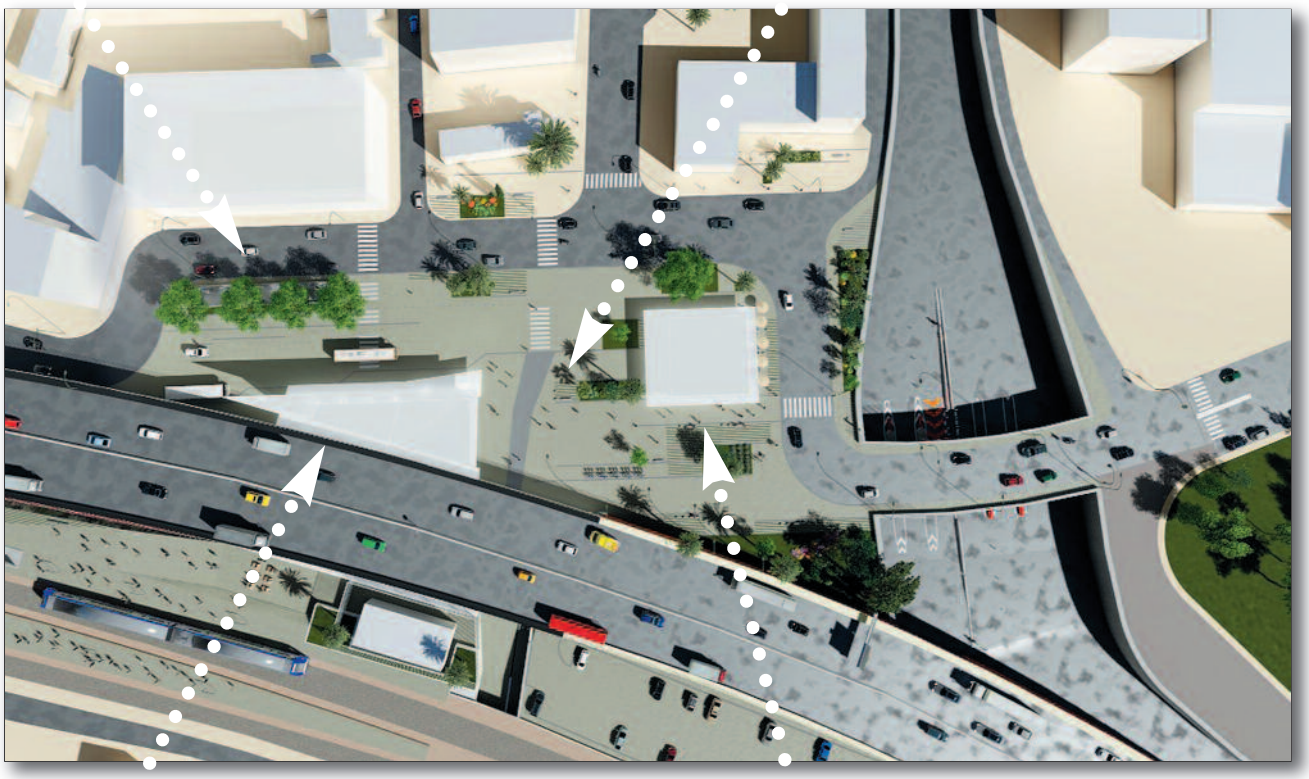

La nouvelle gare : un nouveau bâtiment des voyageurs est créé en remplacement du bâtiment existant. Adapté aux flux attendus d'usagers, avec des services ferroviaires et commerciaux modernisés, des espaces d'attente et une information voyageurs performante, son émergence sur le parvis rendra à la gare de Cagnes-sur-Mer sa visibilité perdue dans les années 1970, lors de la création de l'autoroute A8.

Le kiosque : implanté sur le parvis, c'est le premier bâtiment qui accueille le piéton en provenance du centre-ville. Il permet d'animer la vie du parvis, en offrant des services ferroviaires d'information et de billetterie et des services commerciaux. Il pourrait proposer une information touristique sur la ville de Cagnes-sur-Mer.

1.3. LES PARTENAIRES CO-FINANCEURS DU PROJET

L'État

Dans le cadre du contrat de projet Etat-Région 2015-2020, l'État cofinance les projets ferroviaires: infrastructures et Pôles d'Echanges Multimodaux au côté de la Région Provence-Alpes-Côte-D'azur et des collectivités

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Autorité organisatrice du transport régional (TER) depuis 1997 et chef de file de l'intermodalité, la Région impulse le renforcement de l'intermodalité autour des Pôles d'Echanges Multimodaux.

Le Département des Alpes-Maritimes

Le Département apporte son soutien à de nombreux grands projets structurants tels que la création de la ligne 2 du tramway de Nice qui reliera l'aéroport et le centre administratif au quartier du port, la modernisation du réseau ferroviaire, le Transport en Commun en Site Propre entre Le Cannet, Cannes et Mandelieu, le pôle d'échange multimodal de Saint-Augustin.

La Métropole Nice Côte d'Azur

La Métropole Nice Côte d'Azur est à l'initiative de projets exemplaires, tels que les Pôles d'échanges multimodaux de Nice-Thiers et Nice Aéroport Nice Côte d'Azur, pour renforcer l'intermodalité entre les différents modes de transports et développer les transports en commun et les modes de déplacements doux, mais aussi pour faire du territoire métropolitain, un levier économique majeur à l'international. En sa qualité de Métropole, elle est maitre d'ouvrage du parvis de la gare et de la voirie.

La ville de Cagnes-sur-mer

Riche de ses 49000 habitants, la ville de Cagnes est en constante métamorphose. Du centre-ville au bord de mer, du Béal au secteur de la Gare, le plan quartier engagé voici une vingtaine d'année a permis de reconstruire la ville sur la ville avec pour objectif de replacer le citoyen au cœur de la cité.
Elle est à l'initiative du projet de réaménagement du quartier de la gare.

SNCF Gares & Connexions

SNCF Gares & Connexions assure l'aménagement et le développement des 3000 gares de l'hexagone en partenariat avec les collectivités locales dans un souci constant d'intermodalité et de services. Elle préside ainsi à toutes les étapes du projet, des études aux travaux. Maître d'ouvrage sur le bâtiment des voyageurs, elle assure la cohérence du projet de site entre les différents maitres d'ouvrage et porte le projet de réaménagement de la gare de Cagnes-sur-Mer.

PARTIE 2: L'ORGANISATION DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

2.1 LE CADRE REGLEMENTAIRE

Au titre de l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme, le projet de requalification du Pôle d'Echanges Multimodal de Cagnes-sur-Mer fait l'objet d'une concertation auprès du public afin que celui-ci puisse accéder aux informations relatives au projet et formuler des observations et propositions. Toutes les contributions sont archivées et font l'objet du présent bilan de concertation rendu public.

2.2 LES MODALITÉS D'ORGANISATION

La concertation préalable sur le projet d'aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal de Cagnes-sur-Mer a été organisée conformément aux modalités définies par la délibération du conseil municipal de Cagnes-sur-Mer du 30 juin 2016.

La concertation préalable s'est déroulée du 3 janvier au 3 février 2017.

Le public a été informé et a pu contribuer au projet grâce à plusieurs outils de communication :

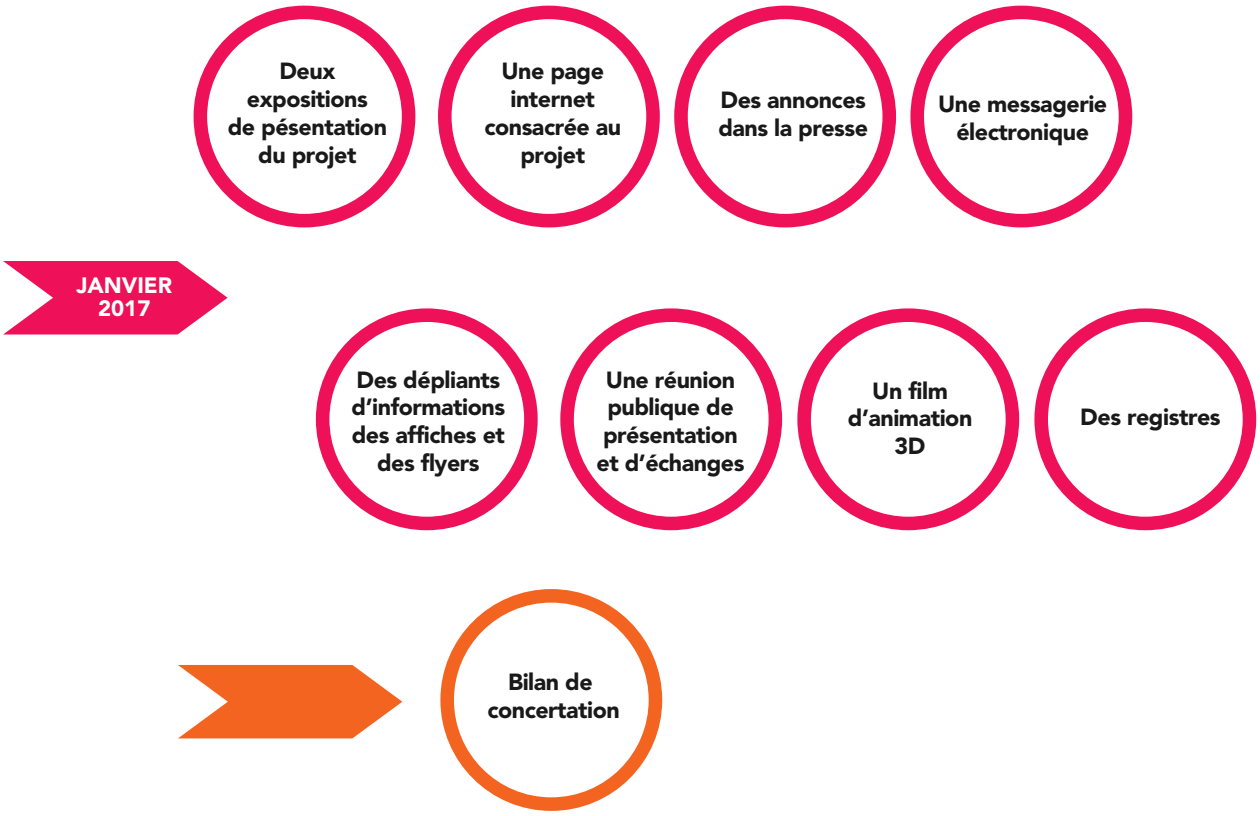

2.2.1 Le dispositif d'information :

Un dossier de presse

Il s'agit du document synthétique de référence du projet.
Composé de 16 pages, format A4 il existe en version papier ou numérique.
L'objectif de ce document est de présenter le projet à la presse mais également aux partenaires.

Des annonces dans la presse

Deux annonces presse couleur au format 96mm H x 254mm ont été insérées dans le quotidien Nice Matin en pages locales « Cagnes-sur-Mer, Vence, Saint-Laurent et Cannes» les 2 et 25 janvier 2017, afin d'informer le public :

- du début de la concertation (le 3 janvier 2017)
- de la tenue de deux expositions consacrées au projet (en gare de Cagnes-sur-Mer et au service de l'urbanisme de la ville)
- de la tenue d'une réunion publique le 12 janvier 2017 (à l'espace centre de Cagnes-sur-Mer).

Des affiches

Pour mobiliser autour de la concertation et annoncer les différents temps d'échanges, des affiches formats A2 (40cmx60cm) et A3 (30cmx40cm) qui présentent le dispositif de concertation aux cagnois ont été déposées chez les commerçants du quartier de la gare, et installées sur les panneaux d'affichage public de la municipalité.
La liste complète des panneaux d'affichage public figure en annexe.

Un dépliant de présentation du projet

Il s'agit d'un document synthétique largement illustré. Composé de 6 volets pliés au centre, format 21cmx21cm, il existe en version papier ou numérique. L'objectif de ce document est de présenter le projet à tous les publics en s'appuyant notamment sur une image de synthèse du nouveau parvis.

Ce document a été distribué via deux canaux :

- 5 600 exemplaires le 9 janvier en boites aux lettres avec le flyer de présentation du projet dans un large périmètre autour du quartier de la gare.
- 1000 exemplaires mis à la disposition du public en gare de Cagnes-sur-Mer.

Des flyers

Format A5 (15cmx21cm)

- 2500 exemplaires ont été distribués les 3 et 4 janvier sur le parvis de la gare.
- 5 600 exemplaires ont été déposés en boite aux lettres le 9 janvier avec le dépliant de présentation du projet sur un large périmètre autour du quartier de la gare.
- 1 000 exemplaires ont été mis à la disposition du public en gare de Cagnes- sur-Mer.

Deux expositions publiques

Deux expositions de présentation du projet ont été installées, en Gare de Cagnes-sur-Mer ainsi qu'au service urbanisme de la ville, rue Villeneuve, du 3 janvier au 3 février 2017.
Ces expositions, composées de 6 panneaux de type « roll-up », au format 85cm l par 200cm H présentaient la situation actuelle, les objectifs et bénéfices du projet, les éléments constitutifs du projet, les chiffres clés, le dispositif de concertation et la démarche développement durable de projet
A travers l'exposition, le grand public a pu s'informer sur le projet, ses enjeux, ses caractéristiques, ses acteurs, son financement…mais aussi sur les modalités d'information et de concertation.

Une page Internet

Pour compléter le dispositif d'information et le rendre encore plus visible, une page consacrée à l'information et à l'annonce du dispositif de la concertation préalable a été mis en ligne sur le site Internet :

https://www.gares-sncf.com/fr/actualites/projet-requalification-gare-cagnes-mer

Les principaux sites amenant vers cette page étaient le site de la ville de Cagnes-sur-Mer et le site de la CCI Côte d'Azur.
L'objectif de cette page était de permettre un accès au contenu des panneaux d'exposition ainsi qu'à l'animation en image de synthèse du projet, à destination des personnes qui ne s'étaient pas rendues sur l'une des deux expositions ou à la réunion publique.
La page Internet disposait d'un lien conduisant à une boite mail recueillant les contributions du public.

Une animation en images de synthèse

Une vidéo de trois minutes a été réalisée à partir de plans des architectes du projet.
Son objectif est de représenter les éléments constitutifs du projet (bâtiment des voyageurs, parking, kiosque, parvis) dans un environnement réaliste.
Ce document a été projeté le jour de la réunion publique, le 12 janvier 2017 et mis en ligne sur la page Internet consacrée au projet

https://www.youtube.com/watch?v=c1DRrnZsVek

2.2.2 Les moyens d'expression :

Chaque personne a pu s'exprimer (avis/questions) sur le projet, par le biais des supports suivants :

- prise de parole lors de la réunion publique,
- avis sur le courrier électronique dédié au projet,
- registres en gare de Cagnes-sur-Mer, au service de l'Urbanisme et lors de la réunion publique.

La réunion publique

La réunion publique s'est déroulée le jeudi 12 janvier à 18h30 à l'Espace Centre, 5 avenue de Verdun à Cagnes-sur-Mer.

Cette réunion s'est déroulée en deux temps :

Présentation du contexte et des fondements du projet :

- Le projet a été présenté par Monsieur Dominique Lécluse SNCF Gares & Connexions, en présence de Monsieur Louis Nègre, Sénateur Maire, de Monsieur Philippe Tabarot, Vice-Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur délégué aux transports, à l'intermodalité et aux déplacements et de Monsieur Guy Muller, Directeur adjoint mobilité à la Métropole Nice Côte d'Azur.
- Débats et échanges

Les participants ont pu poser leurs questions aux différents intervenants et élus.
La vidéo 3D du projet et l'exposition publique ont été présentées aux participants, un diaporama du projet a été projeté.
Des échanges constructifs ont eu lieu entre le public et la tribune et ont été consignés dans les contributions du bilan.

Le recueil des avis écrits

Deux registres de concertation étaient ouverts durant toute la durée de la concertation préalable, soit du 3 janvier au 3 février 2017 sur les lieux d'exposition, en gare de Cagnes-sur-Mer et au service de l'urbanisme.

Un registre de concertation était également à la disposition du public lors de la réunion publique du 3 février 2017.

Une messagerie électronique, dédiée au projet, permettait également de laisser un avis :

concertation-pem-cagnes@gares-sncf.com

PARTIE 3 - LES CONTRIBUTIONS DU PUBLIC

3.1 LA METHODOLOGIE

A l'issue de la période de concertation, SNCF Gares & Connexions a rassemblé l'ensemble des expressions du public (réunion publique, registres, commentaires sur la messagerie électronique) et a procédé à un travail d'analyse tant quantitatif que qualitatif des avis, questions, remarques, critiques, analyses et suggestions.

Ainsi, ce document présente les avis formulés par les participants à la concertation de la manière la plus exhaustive afin de répondre à 3 objectifs majeurs :

- Rendre compte de manière fidèle de la participation des citoyens,
- Constituer un outil d'aide à la décision à partir d'un état des lieux clair et détaillé des différents avis et suggestions,
- Informer les habitants et usagers sur le bilan de la concertation, ses conclusions et préconisations.

3.2 LE BILAN QUANTITATIF

La concertation préalable a donné lieu à une participation intéressante du public pour ce type de projet. Ainsi, 80 personnes ont assisté à la réunion publique organisée le 12 janvier 2017.

De même, 701 lectures de la page web consacrée à la concertation ont été dénombrées.

Via l'ensemble des canaux d'expression, la concertation a donné lieu à 90 contributions.

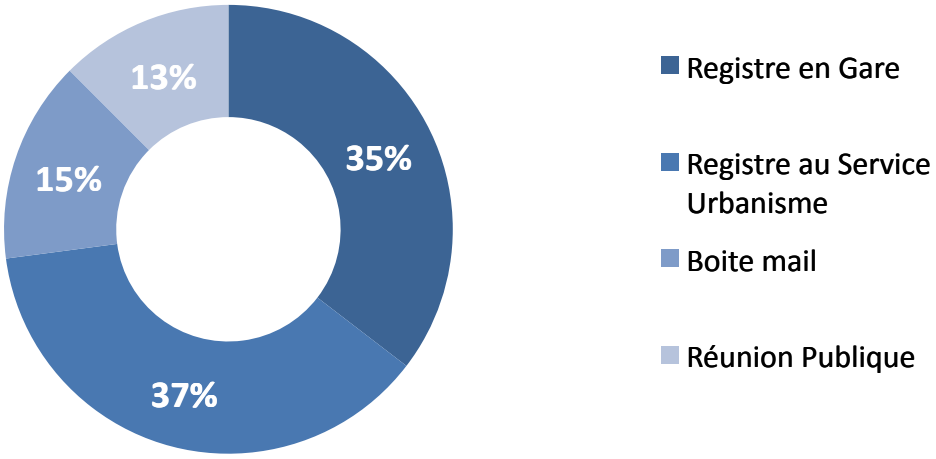

3.3 LES ACTEURS DE LA CONCERTATION

La phase de concertation à permis l'expression de 4 familles de publics

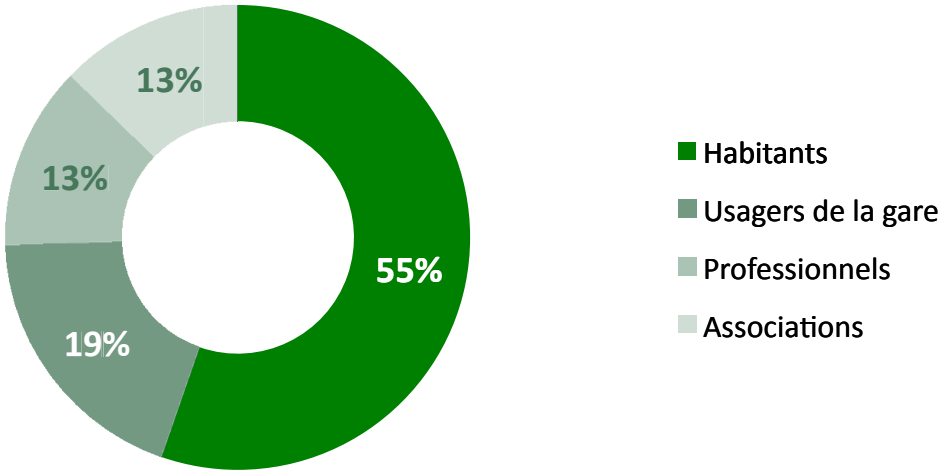

3.4 SYNTHESE DES EXPRESSIONS DU PUBLIC

La synthèse proposée est réalisée à partir de l'ensemble des remarques émises par le public, par le biais de la réunion publique, des registres mis à disposition et de la messagerie électronique mise en place tout au long de la période de concertation préalable.

D'une façon générale, les questions et remarques ont porté sur :

- Les déplacements autour du Pôle d'Échanges Multimodal, les accès à la gare et à son quartier, ainsi que l'impact sur le groupe scolaire
- L'organisation de l'intermodalité sur le Pôle d'Échanges Multimodal : stationnement routiers, transports en commun, modes doux
- Les équipements, les commerces et la sécurité du Pôle d'Echanges Multimodal

Les questions et avis les plus souvent abordés pendant la phase de concertation préalable ont été regroupés par thèmes.

Ces thèmes sont développés dans la section suivante

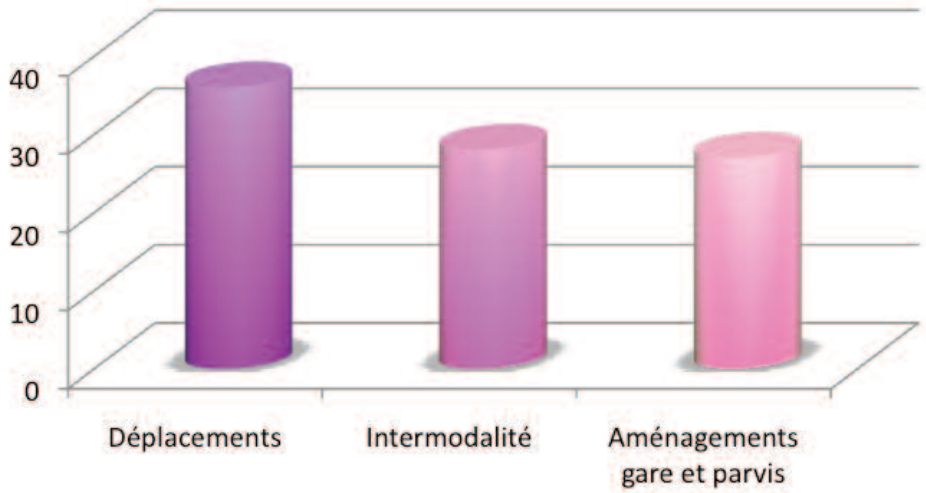

PARTIE 4 - SUITES DONNÉES PAR LE MAITRE D'OUVRAGE

LES DÉPLACEMENTS AUTOUR DU PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL

Les observations du public :

Les modalités d'accès au futur Pôle d'Échanges Multimodal et la fluidité des circulations ont été le sujet majoritairement abordé durant la concertation.
Les questionnements majeurs concernent l'évolution du plan de circulation. Plusieurs questions sont apparues sur la qualité de circulation à proximité du site, très encombrée actuellement (avenue de la Gare, avenue de Grasse, boulevard des Alpes, rue Hélène Boucher, rue du Garigliano). Les participants s'interrogent sur l'évolution des conditions de circulation dans le secteur de la gare et des écoles, mais aussi sur toute la commune de Cagnes-sur-Mer, à échéance du projet.
Des interrogations ont plus spécifiquement porté sur les impacts acoustiques et sonores que la déviation de l'avenue de la Gare pourrait engendrer, notamment au niveau des groupes scolaires et des riverains.

✗ Les orientations du Maître d'Ouvrage :

Les circulations aux abords du Pôle d'Échanges Multimodal :

Comme l'ont fait remarquer les participants, la circulation routière actuelle dans le secteur de la gare est très dense, alimentée par sa localisation en entrée de ville, le prolongement de la sortie autoroutière, les groupes scolaires et le centre commercial Polygone Riviera. Ce trafic important génère aux heures de pointe des difficultés de circulation sur le réseau routier à 2 fois 1 voie (Avenue de grasse, avenue de la Gare, rue Hélène Boucher).

Le Maître d'Ouvrage mène des études de trafic dynamiques au droit du Pôle d'Échanges Multimodal destinées à évaluer la situation actuelle, à mesurer l'impact du projet et à étudier le dimensionnement des voiries et du fonctionnement des carrefours. Parallèlement, une étude de circulation à l'échelle plus vaste de Cagnes-sur-Mer est menée par le service circulation de la Métropole Nice-Côte-d'Azur, afin d'examiner les conditions de réorganisation du réseau routier permettant une diminution des flux routiers au droit de la gare et du centre-ville.

Le réaménagement de la rue du Garigliano :

La conservation d'une voie routière sur la rue du Garigliano est une préoccupation pour les participants qui craignent une coupure de cet itinéraire Nord-Sud.

Sur la base des résultats des études de flux et de circulation en cours, le Maître d'Ouvrage étudiera le réaménagement routier et piétonnier de la rue du Garigliano dans l'optique d'en faire une liaison apaisée et de qualité avec l'avenue du Maréchal Juin et le futur Transport Commun en Site Propre.

La déviation de l'avenue de la Gare :

Les participants ont manifesté leur préoccupation quant à la déviation de l'avenue de la gare en termes de nuisances sonores et de qualité de l'air pour les riverains et les groupes scolaires.

Le Maître d'Ouvrage poursuivra une concertation avec les enseignants et les parents d'élèves concernés.

Les études opérationnelles intègreront une étude acoustique, ainsi qu'une étude de la qualité de l'air sur l'ensemble du périmètre du projet, avec mesures, modélisations et simulations, pour quantifier les impacts du projet sur la santé et maîtriser les nuisances au voisinage, tout particulièrement vis-à-vis des groupes scolaires.

L'ORGANISATION DE L'INTERMODALITÉ

Les observations du public :

Des questions ont été posées sur la possibilité de construire malgré le classement du site en zone inondable. Augmenter la capacité de stationnement sur le site de la gare semble une évidence pour le public ; la création d'un parking-relais au niveau du Pôle d'Échanges est bien accueillie par la population. Un tarif préférentiel pour les usagers des transports en commun est une demande forte.

Des questions sur le maintien de stationnement en voirie dans les rues adjacentes du Pôle d'Échanges ont été abordées et notamment pour assurer la desserte du groupe scolaire.

Enfin, les participants s'interrogent sur l'articulation entre les différents modes de transports collectifs présents sur le Pôle d'Échanges (bus et cars de a gare routière, vélos, taxis) et leur insertion dans la circulation au sortir du parvis.

✗ Les orientations du Maître d'Ouvrage :

Constructibilité du site :

Le projet de Pôle d'Échanges obéit aux règles du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) qui autorise la construction des infrastructures publiques de transport et des équipements nécessaires à leur exploitation ainsi que des voiries de desserte et des accès.
Pour prévenir tous risques et protéger les biens et les personnes, le Maître d'Ouvrage prend en compte l'ensemble des contraintes liées au risque inondation dès la conception du projet. Une étude hydraulique sera réalisée et soumise au contrôle des autorités compétentes.

Le parking-relais :

Le parking-relais a pour but d'inciter les conducteurs à laisser leur voiture et à emprunter les transports en commun. L'investissement de ce parking dédié aux utilisateurs de transports en commun est intégralement pris en charge par les partenaires du projet. Seule son exploitation sera financée par les utilisateurs.
Le Maître d'Ouvrage recherchera, avec l'aide de ses partenaires, une optimisation économique des coûts d'exploitation afin de minimiser et de rendre attractive la tarification de ce parking.

Maintien de stationnement en voirie :

Des études de stationnement seront réalisées pour permettre de préciser la capacité du parking-relais et la répartition du stationnement tout autour du Pôle d'Échanges. Le Maître d'Ouvrage souhaite une conception évolutive du parking, capable de s'adapter à l'augmentation ultérieure de la fréquentation du Pôle d'Échanges.

Articulation et fonctionnement des modes de transports :

Le futur Pôle d'Échanges Multimodal de la gare sera un nœud majeur du réseau de transports en commun de la ville de Cagnes-sur-Mer et de tout son bassin de vie. Il bénéficiera d'une intermodalité performante grâce à la concentration des différentes fonctionnalités transport sur le parvis, connectées par des liaisons piétonnes de qualité. Une attention particulière sera portée sur l'accessibilité à l'ensemble du site aux personnes en situation de handicap.
Le Maître d'Ouvrage étudiera avec les autorités de transport compétentes la desserte de la gare routière par les navettes, lignes urbaines, interurbaines et régionales afin de faciliter les correspondances et compléter l'offre de transport disponible à la gare. Au-delà de ces offres classiques de transport public, les études porteront également sur l'auto partage électrique, ainsi que sur le co-voiturage.
Les aménagements du Pôle d'Échanges Multimodal laisseront une large place aux modes actifs et tout particulièrement aux vélos avec la présence sur le parvis de stationnement réservés aux vélos particuliers et en libre-service. Pour encourager l'utilisation du vélo, un réseau cyclable sera étudié en continuité avec les pistes existantes aux abords de la gare.
Dans le cadre des études de circulation et du fonctionnement des carrefours, le Maître d'Ouvrage apportera une attention particulière à la qualité des conditions d'accès au Pôle d'Échanges et de sortie sur l'avenue de la Gare.

LES ÉQUIPEMENTS, LES COMMERCES ET LA SÉCURITÉ DU PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL

Les observations du public :

Le public s'est largement exprimé sur l'organisation des équipements en gare et sur le parvis du Pôle d'Échanges, et a manifesté ses attendus en termes de sécurité et de confort avec du mobilier d'attente, des espaces verts, un parvis piéton agréable et accessible. Des préoccupations environnementales ont été portées à la connaissance du Maître d'Ouvrage.

Lors de la réunion publique, des participants ont posé des questions sur le devenir de la pharmacie et du café présents sur le site, notamment pendant les travaux, et ont plébiscité l'implantation de commerces de proximité dans le projet.

✘ Les orientations du Maître d'Ouvrage :

Les équipements :

Selon les attentes du public en matière de confort sur le parvis, le Maître d'Ouvrage intègrera dans sa conception un mobilier d'attente de qualité, une information voyageurs dynamique et des espaces arborés et soignés avec pour but de créer un espace agréable pour le voyageur ou le passant.

Le Maître d'Ouvrage souhaite prendre en compte les aspects environnementaux et sociaux du projet avec son inscription à la démarche Quartier Durable Méditerranéen, qui prend en compte notamment l'utilisation de matériaux durables, la recherche d'économies d'énergie, ainsi qu'une conception adaptée aux spécificités locales et climatiques.

La sécurité :

Le projet devra contribuer à apporter de meilleures conditions de sécurité avec la création d'un véritable lieu de vie. Le Maître d'ouvrage mènera avec les partenaires une réflexion sur le gardiennage, la vidéo protection et la mise en place d'une organisation de la sûreté adaptée au contexte.

L'offre commerciale :

Étant donné l'importance de la pharmacie dans le quartier, la continuité de son exploitation tout au long des travaux sera examinée, ainsi que son relogement à terme. Une réflexion sera également menée sur le café.

La programmation commerciale du Pôle d'Échanges sera affinée en fonction des disponibilités de surface et du potentiel commercial du site. Le contenu des commerces dans la gare et le kiosque sera adapté aux besoins fondamentaux de la clientèle et des riverains.

CONCLUSION

Pour cette phase de concertation publique préalable, SNCF Gares & Connexions a mis en œuvre les moyens nécessaires pour informer et recueillir les avis et les remarques de la population sur le projet d'aménagement du Pôle d'Échanges Multimodal de Cagnes-sur-Mer.

A travers les nombreux échanges et contributions qui ont pris place durant la phase de concertation publique préalable, la population a témoigné de l'état dégradé du site et a très majoritairement exprimé son adhésion au projet de Pôle d'Échanges.

SNCF Gares & Connexions a pu percevoir les attentes de la population et des usagers du quartier de la gare et recueillir des suggestions au regard des enjeux locaux. Le Maître d'Ouvrage oriente ainsi la poursuite de ses études en mettant notamment l'accent sur les aspects circulation, bruit, stationnement, sécurité et commerces afin de répondre aux attentes d'amélioration de qualité de vie exprimées lors de cette concertation.